

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX, ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?



VOUS ET VOTRE VÉCU

Dans le travail il peut y avoir des difficultés ressenties de différentes natures (individuelles ou collectives) :

- Contenu, charge de travail plus ou moins adaptés
- Moyens, ressources à disposition, autonomie plus ou moins satisfaisants
- Organisation plus ou moins stable
- Relations avec les collègues, la hiérarchie ou le public plus ou moins faciles
- Sens du travail, reconnaissance plus ou moins présents
- ...

Il n'est pas toujours évident de savoir gérer les situations de travail face à ces difficultés, de savoir faire face.

On parle de « **risques psycho-sociaux** » pour caractériser ces éléments dans le travail qui peuvent perturber et dégrader votre état de santé et celui de vos collègues.



ÊTRE VIGILANT ET AGIR

Soyez attentif à votre état de santé et à votre vécu dans le travail.

Si vous constatez des **modifications dans votre comportement, votre humeur,**

Si vous avez des **perturbations de santé** (sommeil, digestion, douleurs,...),

Si au travail vous êtes **moins performant durablement, faites des erreurs,**

Si vous vous sentez **isolé, en difficulté pour faire face.**

Il est essentiel de ne pas rester seul. Beaucoup de situations nécessitent d'agir ensemble et non pas seul.

Toutes ces possibles manifestations, potentielles expressions d'un mal être doivent donc trouver en premier lieu une écoute mais aussi des réponses.

À QUI EN PARLER ?

- à vos proches
- au médecin traitant
- aux collègues
- aux représentants du personnel
- à l'encadrement
- à votre service de santé au travail
- à l'inspecteur du travail



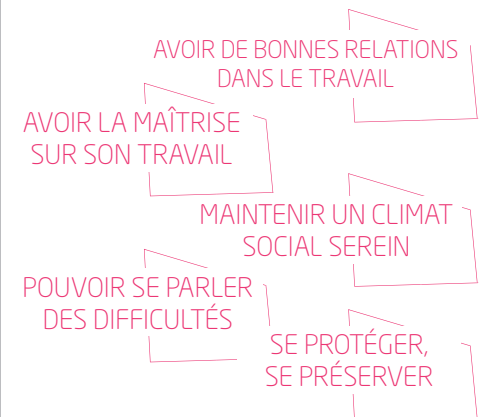
LES AVANTAGES À AGIR

Il est important de pouvoir agir et discuter dans votre entreprise des difficultés qui peuvent exister dans le travail.

Les risques psycho-sociaux doivent au même titre que les autres risques professionnels être identifiés et évalués par l'entreprise (art. L4121-2/3 du Code du Travail). Cela est indispensable pour le bon fonctionnement de l'entreprise et le vécu de chacun.

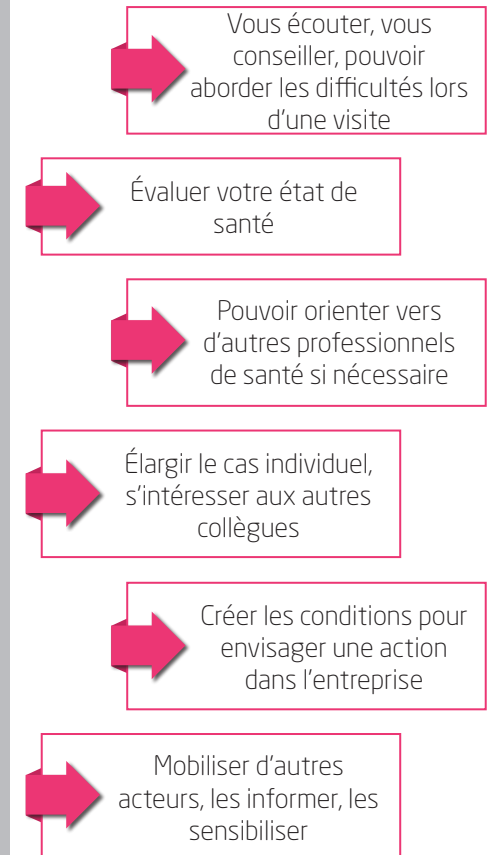
DANS UN PREMIER TEMPS : agir pour soi, préserver sa santé et celle de ses collègues face à une situation de travail délétère.

DANS UN SECOND TEMPS : améliorer les conditions de travail dans une démarche de prise en charge des risques professionnels, utile pour améliorer le vécu de chacun et le fonctionnement de l'entreprise.



LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL ET VOUS

Dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux, le service de santé au travail vous accompagne :



Document à destination
des salariés



Copyright
PÔLE SANTÉ TRAVAIL - Lille
Réalisation :
Groupe de travail RPS
Conception :
Service Communication
Novembre 2017



FICHE N° 5

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX, ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

- Difficultés dans le travail
- Travail dégradé
- Relations dans le travail
- Charge de travail